16° Ye
9045



Jeanne Bourin

présente

COUR D'AMOUR

Michel Archimbaud / Seghers





Adaptation du vieux français
par Isabelle Fessard

© 1986, Michel Archimbaud/Seghers

L-19



COUR D'AMOUR

16° Ye
9045

DI - 11-12-1986 - 34888

Jeanne Bourin

présente

COUR D'

avec la collaboration d'Isabelle Fessard

821
2-22



AMOUR

Michel Archimbaud / Seghers

M. Bude Cordier

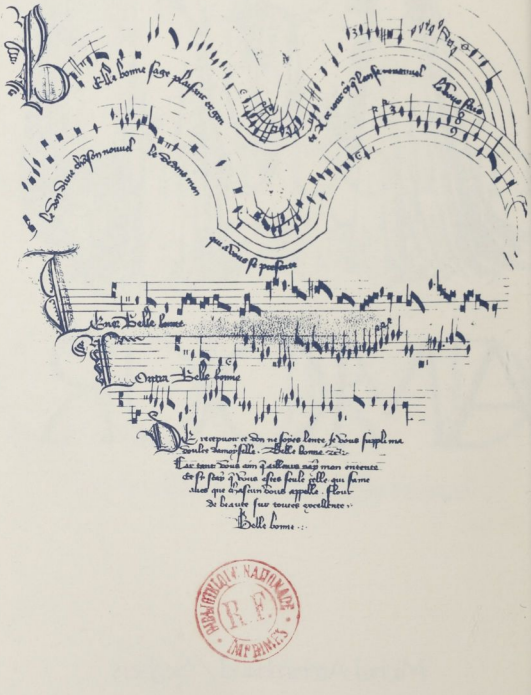

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

Un historien du début de notre siècle, Charles Seignobos, a écrit : « L'amour, cette invention du XIIe siècle... »

Il aurait aussi bien pu dire : « La Courtoisie, cette invention du XIIe siècle... » !

C'est en effet à la charnière du XIe et du XIIe siècle qu'a vu le jour une nouvelle conception de l'amour, une nouvelle relation des rapports homme-femme, transformant une société barbare en une civilisation originale, évoluée, raffinée, dont la femme apparaissait comme l'inspiratrice, la récompense et le pôle d'attraction.

Singulièrement neuve, cette approche des sentiments amoureux fut une véritable révolution de mœurs

qui a marqué nos mentalités pour des siècles.

Jusque-là, si les échanges entre les sexes existaient, on ne les considérait nullement avec ce mélange d'exaltation, de respect, d'attention et de ferveur qui, en dépit de tout, demeurent nôtres.

Pour les Anciens, qui étaient misogynes, l'amour était une manière de fléau. Ils traitaient Pâris comme une sorte d'illuminé, incapable de grandes actions et « assoté » par Hélène. Les tragédies grecques et latines dépeignaient ainsi qu'une folie momentanée cette calamité qui s'abattait parfois sur les hommes ou sur les dieux. On n'admettait alors que deux sortes d'attachements : l'amour conjugal qu'illustrait la

matrone et l'amour vénal que représentait la courtisane.

Pour les Barbares, la femme devint une proie ou une esclave, toujours une victime.

En fondant le dogme de l'égalité de toutes les créatures aux yeux du Créateur, en rendant obligatoire le sacrement de mariage et en imposant l'indissolubilité de ce lien, en exigeant enfin le consentement du garçon et de la fille afin que le mariage soit reconnu valable, le christianisme réhabilita l'amour.

Action souvent méconnue et même niée, qui aboutit cependant à une promotion de la femme juste au moment où plusieurs autres facteurs donnaient naissance à une nouvelle sensibilité.

En premier lieu, les conséquences des croisades. Revenus éblouis de Byzance et de Jérusalem, nos ancêtres du XIIe siècle commençant avaient rapporté avec eux la certitude qu'il était possible de vivre autrement qu'ils ne l'avaient fait jusque-là. La découverte des civilisations byzantine et arabe plus policées, plus luxueuses que la leur, avait révélé aux meilleurs d'entre eux ce que pouvait être la délicatesse du cœur, des manières, de la culture.

En second lieu, les femmes, de leur côté, avaient également évolué. Celles qui étaient parties en Terre Sainte comme celles demeurées sur place, confrontées les unes et les autres à des données inédites, avaient pris goût à une liberté





d'allure, à des initiatives, à des activités qui leur paraissaient préférables et séduisantes.

L'abandon progressif du droit romain pour le retour vers un droit coutumier d'origine celtique établissant l'égalité des droits masculins et féminins vis-à-vis de la loi, vint, par ailleurs, renforcer ce courant.

Le culte marial qui vouait à la Vierge une adoration sans seconde allait, lui aussi, dans ce sens.

Il faut dire que le moment était bien choisi pour établir un nouveau code de vie. La paix et l'équilibre général du XIIe siècle, puis ensuite du XIIIe, époque de stabilité économique, sociale et démographique, donnaient aux hommes des loisirs et éveillèrent en eux le besoin de